

A PLUS CONSEILS

Société par Actions Simplifiée à capital variable
7 place du 11 Novembre 1918, 93000 Bobigny
Siren : 829 059 401 RCS Bobigny

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ A PLUS CONSEILS SAS

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt et Deux août à dix heures, les associés de la société **A PLUS CONSEILS SAS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au domicile de son président sise au 3 allée de Bruyères, 78630 Orgeval, sur convocation du président.

1. Feuille de présence

Sont présents :

- **Monsieur. ABOUDI TSANGA Casimir**, née à EDEA - CAMEROUN (00099), le 30 juillet 1976, de nationalité camerounaise, marié et domiciliée à CHAMPIGNY (89340) – 4, Place Lucien Cholet,
- **Monsieur. STIEHL Bernd**, né le 18/03/1949 à GISSEN – WIESECK – ALLEMAGNE, de nationalité allemande, marié et demeurant au 3 allée des Bruyères 78630 Orgeval
- La société **FLAG NET SERVICES SARL**, au capital de 10 000 Euros, domiciliée à 7 PL DE L'HOTEL DE VILLE 93600 Aulnay-Sous-Bois, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 840 629 398 et représentée par M. Kevin MAHIEUX son gérant.

Monsieur Bernd STIEHL préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de 1 510 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Documents présentés

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Les avis de réception des convocations datées du 29 juillet 2025 et remise en main propre à chaque associé contre décharge,
- Les textes des résolutions soumises aux associés,
- Le projet d'acte de cession d'actions entre la société Flag Net et M. ABOUDI, reçu de ce dernier
- Un projet de statuts mises à jour

3. Ordre du jour

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social
- La cession des actions appartenant à la société Flag Net Sarl à M. ABOUDI TSANGA Casimir

Le Président de séance présente la situation de l'entreprise et la perspective sur laquelle celle-ci s'inscrit à brève échéance.

Après en avoir largement débattue avec l'Assemblée, le président met en délibération les points à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1 : Transfert du siège social

L'Assemblée, approuve :

- La fermeture de l'établissement à l'adresse 7 PL du 11 novembre 1918, 93000 Bobigny.
- La création d'un établissement nouveau à l'adresse 3 allée des Bruyères, 78630 Orgeval. Le siège de la société est transféré à cette nouvelle adresse qui devient également établissement principal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2 : Cession d'actions

L'Assemblée approuve la cession de 550 actions détenues par la société Flag Net Sarl à M. Casimir ABOUDI TSANGA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3. Mise à jour des statuts

En conséquence des résolutions N°1 et N°2, les statuts ont été modifiés en chacun des points nécessaires pour être désormais rédigés ainsi qu'il suit :

En préambule :

Les soussignés :

M. ABOUDI TSANGA Casimir, née à EDEA - CAMEROUN (00099), le 30 juillet 1976, de nationalité camerounaise, marié et domiciliée à CHAMPIGNY (89340) - 4, Place Lucien Cholet,

M. STIEHL Bernd, né le 18/03/1949 à GISSEN - WIESECK - ALLEMAGNE, de nationalité allemande, marié et demeurant au 3 allée des Bruyères 78630 Orgeval

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **3 allée des Bruyères 78630 Orgeval**

Il peut être transféré en tout endroit du territoire national par décision du Comité de direction.

ARTICLE 6 - APPORTS

- M. Casimir ABOUDI TSANGA apporte une somme en numéraire de 9 500 €.
- Bernd STIEHL apporte une somme en numéraire de 5 600 €.

Soit un total d'apport formant le capital social de 15 100 (Quinze Mille Cent) euros.

Cette somme de 15 100,00 (Quinze Mille Cent) euros, conformément à la loi N° 2001-420 du 15 mai 2001, a été déposée sur le compte N° 000213 000 209 85 518 87 ouvert au nom de la société à la banque SOCIETE GENERALE domicilié à 96 Place Drapés 89100 SENS.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL INITIAL

Le capital social initial s'élève à (Quinze Mille Cent) euros. Il est constitué de 1 510 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 euros, de même catégorie et numérotée de 1 à 1510. Il est réparti de la manière suivante :

- M. Casimir ABOUDI TSANGA détient 950 actions numéroté de 1 à 400 et de 961 à 1 510.
- Bernd STIEHL détient 560 actions numéroté de 401 à 960.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°4 : Formalités légales

L'assemblée des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effets d'accomplir toutes les formalités légales

Clôture de séance

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Fait à Orgeval, le 22 août 2025

En 3 exemplaires originaux

Associé et Président de séance

Pour la société Flag Net

Associé

Bernd STIEHL

Kevin MAHIEUX

Casimir ABOUDI TSANGA

